

Qu'est-ce que la Tradition ?



*Chapitre
Sainte-Madeleine*

Tradition



Chers chefs de chapitre,

la Tradition est le premier pilier du pèlerinage de Chartres, et à bon droit ! La notion de Tradition est une notion d'une importance capitale dans la vie de l'Église. Depuis une cinquantaine d'années, la crise dans l'Église tourne autour d'elle, à tel point que les catholiques qui s'opposent à l'« *apostasie immanente* » dont parlait Jacques Maritain¹, ont été

1. *Le Paysan de la Garonne*, Paris, Desclée De Brouwer, 1966, p. 16. L'« *apostasie* » est le fait d'un chrétien qui rejette la foi chrétienne. Elle est « *immanente* » quand, contradictoirement et malgré tout, elle est « *décidée à rester chrétienne à tout prix* », explique Maritain.

désignés sous le vocable de “traditionalistes”. Or l’expérience montre que, même parmi les chrétiens sincèrement attachés aux exigences actuelles de la fidélité catholique, beaucoup connaissent mal les notions les plus élémentaires concernant la “Tradition”. Chers chefs de chapitre, ce sont ces rudiments que nous vous adressons ici. Il sera bon de vous reporter au schéma situé à la fin de ce chapitre afin de vous aider à situer les différentes notions les unes par rapport aux autres.

L’Économie du salut qui a atteint sa plénitude en Jésus-Christ demande que le *dépôt de la foi* soit transmis à toutes les générations, comme source de vie et de salut, parce que « *l’homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu* » (Mt 4, 4), en sorte que « *celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné* » (Mc 16, 16). C’est cette *transmission* du dépôt révélé que le mot Tradition désigne d’abord dans la doctrine catholique. Il s’agit donc d’abord de la Tradition *active* (c’est-à-dire l’acte de transmettre). De là on passe aisément à l’idée de Tradition *objective* (c’est-à-dire ce qui est transmis). Dans le Nouveau Testament, cette notion avec sa double valence est fondamentale (Lc 1, 2 ; 2 Th 2, 15 et 3, 6 ; 1 Co 15, 1).

Révélation, parole de Dieu et dépôt de la foi

Parce que l’homme est appelé par la Bonté divine à une fin ultime qui excède la compréhension de sa raison², il est nécessaire pour son salut qu’une *révélation divine* lui fasse connaître les réalités surnaturelles concernant cette fin. La nature et la vraie dignité de l’homme demandent qu’il ordonne lui-même ses intentions et ses actions vers sa fin ultime, ce qui requiert qu’il la connaisse.

La Révélation divine

C’est la *manifestation* faite par Dieu aux hommes, en dehors de l’ordre naturel, de réalités et de vérités cachées. On distingue alors :

- la Révélation active : c’est *l’acte* même de Dieu, Dieu est « celui qui est » ;
- la Révélation objective : ce sont les *réalités et les vérités manifestées* aux hommes par l’attestation divine. Ainsi par exemple de toutes les paroles du Christ rapportées dans les évangiles.

La révélation est *privée* lorsqu’elle concerne une personne privée et qu’elle vise l’utilité privée. Elle est *publique* lorsqu’elle est donnée par Dieu pour le bien de tous, et donc avec obligation pour tous de la recevoir. La

² La vision de l’Essence divine (Dieu Un et Trine), et la joie amoureuse parfaite qui en découle. (cf. Vatican I, Denzinger-Schönmetzer [DS], n° 3005) ; Vatican II, *Lumen Gentium*, n° 49 ; *Catéchisme de l’Église catholique* [C.E.C.], n° 163.

révélation est publique *particulière* si elle est destinée à un peuple ou à un temps particulier, comme la révélation mosaïque de l'Ancien Testament. Elle est publique *universelle* si elle est donnée pour tous les hommes de tous les peuples : c'est le cas unique de la révélation chrétienne du Nouveau Testament.

« Parole de Dieu »

On emploie souvent « Révélation divine » et « Parole de Dieu » comme synonymes. Cependant Dieu peut révéler non seulement par des paroles mais par des faits et gestes, surtout dans la vie terrestre de notre Seigneur Jésus-Christ. Mais ces faits et gestes ne sont vraiment des *révélation*s qu'accompagnés d'enseignements qui en exposent la signification. La Révélation divine se réalise donc essentiellement par la *Parole* de Dieu adressée aux hommes, conformément à une donnée fondamentale de l'anthropologie : la parole est la forme plénière de la communication entre les hommes, et Dieu a choisi, lui aussi, cette façon de se communiquer.

Ensuite, la *Révélation divine* est la Parole de Dieu en tant qu'elle manifeste ce qui était caché, tandis que la *Parole de Dieu* peut dire aux hommes des choses connues ou connaissables par ailleurs. On distingue :

- ce qui est *révélé par soi*, qui ne peut être connu que par la divine révélation (les mystères surnaturels), et des réalités d'ordre naturel, mais pourtant connaissables seulement par Dieu (les secrets des cœurs, les événements futurs qui dépendent de l'intervention d'actes libres) ;
- ce qui est *révélé par accident* : ce qui est contenu dans la révélation, mais est connaissable par ailleurs humainement (comme le Décalogue qui exprime la loi naturelle).

Dans tous les cas, c'est Dieu qui parle. Or Dieu est la Vérité même. Ce qui est affirmé dans la Révélation jouit donc de *l'inerrance de droit*. En effet, ce qui constitue formellement – directement et précisément – la Parole de Dieu adressée aux hommes, c'est l'inspiration divine :

Par sa vertu surnaturelle, l'Esprit saint a animé les auteurs inspirés et les a mus à écrire ; il les a assistés lorsqu'ils écrivaient, de sorte qu'ils concevaient justement, qu'ils voulaient écrire fidèlement et qu'ils exprimaient exactement avec une vérité infaillible tout ce qu'il leur ordonnait d'écrire et seulement ce qu'il leur ordonnait d'écrire : autrement, il ne serait pas lui-même l'auteur des saintes Écritures en leur entier³.

3. Léon XIII, Encyclique *Providentissimus Deus* du 18 novembre 1893, DS, n° 3293. Vatican II, *Dei Verbum*, n° 11 renvoie à ce passage.

Il est essentiel de préciser, à l'encontre de nombreuses tendances modernes, que :

Le dépôt révélé, ce ne sont pas seulement des *réalités* qui, par leur mystère, débordent les expressions conceptuelles, même exactes, que nous en pouvons formuler : Dieu, le Christ rédempteur, la Vierge-Mère, l'Église, l'institution hiérarchique, les rites sacramentels, la grâce, etc. Ce sont sans doute ces mêmes réalités, mais avec leur *sens*, avec leur *signification*, exprimée en des *énonciations* et des *jugements* dont la vérité nous est divinement garantie. L'acte de foi du chrétien, explique saint Thomas, se *termine aux réalités*, mais en tant qu'elles sont atteintes par les *énoncés* sans lesquels ces réalités seraient pour nous méconnues ou inexistantes. Bref, le dépôt est le *mystère* du salut, mais en tant qu'il nous est ici-bas *révélé*⁴.

Le "Dépôt" de la Révélation et son caractère achevé

La Révélation divine envisagée dans son contenu constitue un dépôt, objet de la vertu de foi surnaturelle. C'est l'Écriture sainte elle-même qui nous parle de ce dépôt (1 Tm 6, 20 et 2 Tm 1, 13-14). Le concile Vatican I l'a désigné comme *dépôt de la foi*, et identifié à la *révélation transmise par les Apôtres* : « Car le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître sous sa révélation une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la *Révélation transmise par les apôtres*, c'est-à-dire le *dépôt de la foi*⁵ ».

Puisque le dépôt révélé est ce qui a été transmis par les apôtres, il s'ensuit que ce dépôt est achevé, clos, depuis la mort du dernier d'entre eux. Vatican II a réaffirmé cette doctrine : « *L'économie chrétienne, étant l'Alliance Nouvelle et définitive, ne passera donc jamais et aucune nouvelle révélation publique n'est dès lors à attendre avant la manifestation glorieuse de notre Seigneur Jésus-Christ*⁶. » (1 Tm 6, 14 ; Ti 2, 13) Et la Déclaration *Dominus Iesus* de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, du 6 août 2000, dit dans le n° 6 :

Est donc contraire à la foi de l'Église la thèse qui soutient le caractère limité, incomplet et imparfait de la révélation de Jésus-Christ, qui complèterait la révélation présente dans les autres religions. [...] La vérité sur Dieu n'est pas abolie ou réduite quand elle est exprimée dans un langage humain. Elle demeure en revanche unique, complète et définitive car celui qui parle et qui agit est le Fils de Dieu incarné.

4. Charles Journet, *Le Message révélé*, Paris, Desclée De Brouwer, 1964, pp. 21-22.

5. Vatican I, *Pastor aeternus* DS, n° 3070 ; Vatican II, *Lumen gentium*, n° 25 ; Congrégation pour la doctrine de la foi, déclaration *Mysterium Ecclesiae* du 24 juin 1973, n° 3.

6. Vatican II, *Dei Verbum*, n° 4.

Mais l'impossibilité d'une augmentation "objective" de la Révélation après la mort du dernier Apôtre va de pair avec l'existence d'un *développement homogène* du dogme :

- Le *développement dogmatique* par *adjonction de vérités nouvelles*, tout au long de l'Ancienne Alliance : c'est ce progrès qui n'a plus lieu depuis la mort du dernier des Apôtres ;
- Le *développement dogmatique* par *explicitation* du dépôt a eu lieu tout au long de l'histoire de l'Église, tant du côté de la proposition par le magistère que du côté de l'intelligence des mystères par les fidèles.

D'autre part, la doctrine de foi que Dieu a révélée n'a pas été proposée comme une découverte philosophique à faire progresser par la réflexion de l'homme, mais comme un dépôt divin confié à l'Épouse du Christ pour qu'elle le garde fidèlement et le présente infailliblement. En conséquence, le sens des dogmes sacrés qui doit être conservé à perpétuité est celui que notre Mère la sainte Église a présenté une fois pour toutes et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte ou au nom d'une compréhension plus poussée. « *Que croissent [...] et progressent largement et intensément, pour chacun comme pour tous, pour un seul homme comme pour toute l'Église, au fil des âges et des siècles, l'intelligence, la science, la sagesse, mais exclusivement selon leur genre, c'est-à-dire dans la même croyance, dans le même sens et dans la même pensée*⁷. »

La cause première du développement dogmatique est l'*assistance permanente* du Saint-Esprit, envoyé par le Christ qui est avec son Église jusqu'à la fin des temps. La *cause prochaine principale* du développement dogmatique est le magistère authentique et infaillible de l'Église, divinement institué pour garder le dépôt de la Révélation, et par là le défendre contre les erreurs, le délivrer des ténèbres du doute par des déclarations authentiques, l'expliquer et en donner l'intelligence aux fidèles selon les dispositions de leur esprit et compte tenu des progrès légitimes des connaissances naturelles, etc.

Deux causes *subordonnées* favorisent ce même développement :

- la science théologique et les autres disciplines relevant de la lumière de la foi ;
- le *sensus fidelium* ou sentiment commun des fidèles, qui est le fruit collectif de l'*instinct de la foi* lié en chaque croyant à l'exercice de la vertu théologale de foi. Il correspond à une connaissance du dépôt par voie d'inclination et de connaturalité plus que par voie de discours doctrinal

7. Vatican I, Constitution *Dei Filius*, DS, n° 3020, citant saint Vincent de Lérins, *Commonitorium*, ch. 23.

(mais sans l'exclure). « *L'universalité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint (1 Jn 2, 20-27), ne peut se tromper dans la foi ; et ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste par le sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier (sensu fidei totius populi)*⁸. » L'exercice de cet instinct vis-à-vis de ce qui est encore implicite requiert la fidélité au magistère eu égard à ce qui a déjà été explicité.

Le Cardinal Ratzinger a fait une référence très opportune à cette doctrine :

Cela ne signifie pas que les croyants possèdent l'omniscience du contenu, mais cela indique la véracité de la mémoire chrétienne qui a certes toujours besoin d'apprendre, mais qui sait distinguer, dans son identité sacramentelle, entre le développement du souvenir et sa destruction ou sa falsification. Dans la crise actuelle de l'Église, nous faisons l'expérience de la force de cette mémoire et de la vérité de la parole apostolique ; plus que les indications hiérarchiques, c'est la force de distinction de la simple mémoire de la foi qui permet le discernement des esprits⁹.

La "Tradition" dans ses diverses acceptions

Présentation générale

Selon l'affirmation de saint Paul (2 Th 2, 15), la *transmission* du *dépôt de la foi* s'accomplit *oralement ou par écrit*. On distingue donc une *double voie* de la Tradition active, entendue en son sens propre, mais large :

- d'une part, l'*Écriture* divinement inspirée ;
- d'autre part, la *prédication orale* et la *foi* de l'Église, qui sont des réalités distinctes de l'Écriture sainte. Toutefois la *transmission* ne concerne pas seulement la doctrine révélée, mais toute *l'institution divine* en sa réalité visible : les sacrements et les éléments divins de la constitution de l'Église, ces éléments n'étant pas indépendants d'un enseignement divin les concernant. « Prédication orale et foi de l'Église » doivent donc s'entendre en un sens large, incluant les *pratiques officielles* envisagées tant du côté de l'autorité que de celui des fidèles.

La Tradition divine au sens strict et selon son acception active est la transmission et la conservation continues et divines de la Révélation, depuis les Apôtres, par la prédication orale, la foi de l'Église et les pratiques officielles, c'est-à-dire par un moyen distinct de l'Écriture sainte.

8. Vatican II, *Lumen gentium*, n° 12.

9. *Appelés à la communion. Comprendre l'Église aujourd'hui*, Paris, Fayard, 1993, pp. 158-159.

Divisions du côté de l'origine : d'autres types de Tradition dans l'Église

La *Tradition divine* au sens strict est dite "divine" parce qu'elle a Dieu pour *origine* :

- Dieu est l'origine du *contenu* : ce qui est transmis est Parole de Dieu, Révélation divine. Cela inclut les éléments institutionnels de l'Église lui appartenant de droit divin, mis en place par Jésus-Christ lui-même ou par ses Apôtres agissant sous l'inspiration du Saint-Esprit.
- Dieu intervient à titre de cause principale dans l'*acte de transmission*. Ce deuxième sens est absolument fondamental. Pour comprendre cet aspect, il faut une double distinction : entre l'âge *apostolique* et l'âge *postapostolique* ; pour ce dernier, entre les divers sujets qui interviennent dans la transmission et les divers degrés de l'intervention divine.
- On trouve dans l'Église deux grands types de Traditions qui ne sont pas d'origine divine au niveau du *contenu* :
 - la Tradition *simplement apostolique*, qui a pour premier auteur l'un des Apôtres¹⁰ parlant en son propre nom et non comme instrument de la Révélation divine ;
 - la Tradition *simplement ecclésiastique*, dont l'Église est le premier auteur¹¹.

La Tradition simplement ecclésiastique ne jouit pas de l'absoluité de la Tradition divine, mais elle possède une importance de premier ordre pour la vie de l'Église : elle façonne l'*être historique de l'Église*. Elle correspond à une réalité enracinée au plus profond de la nature humaine, vitale pour toute société humaine. À cette *Tradition* répond la vertu morale de piété. Ce sujet a été souvent développé par Jean Madiran, depuis son article fondamental, « La civilisation dans la perspective de la piété¹² ».

Ici, le conservatisme est dépassé ; quelque chose de plus profond est en cause : la continuité d'un esprit et d'une attitude morale, la continuité d'un *éthos*. Il semble même que ces Traditions, qui sont comme

10. On indique usuellement l'exemple suivant de saint Paul : « Aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui dis : si un frère a épousé une femme non croyante et qu'elle consente à vivre avec lui, qu'il ne la répudie pas » (1 Co 7, 12).

11. Cf. Pie IV, Profession de foi tridentine, DS, n° 1863 : « J'accepte et j'embrasse très fermement les traditions apostoliques et celles de l'Église, et toutes les autres observances et constitutions de cette même Église [...] » À titre d'exemple, citons la coutume de conserver la sainte eucharistie (cf. Concile de Trente, DS, n° 1645)

12. *Itinéraires*, n° 67, nov. 1962, pp. 144-168. Cf. *Itinéraires*, n° 197, nov. 1975, p. 5 : « Concevoir le projet de faire soi-même un concile plus important que les conciles antérieurs, cela n'était possible que par une éclipse de toute piété filiale envers l'être historique de l'Église. »

l'écrin dans lequel se garde un esprit, doivent relever d'un domaine de gestes extérieurs si accordés à un esprit, comme les rites le sont à une réalité religieuse profonde, qu'ils le façonnent, l'entourent, l'expriment et, en quelque sorte, le revêtent, en lui laissant sa profonde spontanéité et toute la force d'une liberté intérieure. **Ces Traditions nous amènent à soupçonner que la Tradition n'est pas seulement force de conservation, mais principe de continuité et d'identité d'un esprit, à travers la succession des générations**¹³.

Divisions du côté du sujet transmettant la Tradition, et de l'acte de transmission

Il est essentiel de distinguer la Tradition divine à l'époque apostolique, c'est-à-dire avant la mort du dernier Apôtre, et la Tradition divine dans l'Église postapostolique.

La *Tradition divine apostolique* est exercée par les Apôtres. Elle est *constituante* : elle peut ajouter des éléments nouveaux au dépôt révélé, et elle possède une antériorité temporelle vis-à-vis des écrits du Nouveau Testament¹⁴. Le plus important sur cette question est le fait, réaffirmé à Vatican II, que la *certitude* concernant le contenu de la Révélation ne peut être tirée entièrement de la seule Écriture sainte.

La sainte Tradition et la Sainte Écriture sont donc reliées et communiquent étroitement entre elles. Car toutes deux, jaillissant d'une source divine identique, ne forment pour ainsi dire qu'un tout et tendent à une même fin. En effet, la Sainte Écriture est la parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit ; quant à la sainte Tradition, elle transmet intégralement la parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit saint aux apôtres et à leurs successeurs, pour que, illuminés par l'Esprit de vérité, en la prêchant, ils la gardent, l'exposent et la répandent avec fidélité : il en résulte que l'Église ne tire pas de la seule Écriture sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect¹⁵.

La *Tradition divine postapostolique* est seulement *conservatrice* et *explicatrice* : elle garde et elle manifeste pour les diverses générations le dépôt révélé, sans rien ajouter quant à son objet. Elle se réalise sous l'*assis-*

13. Père Congar, O.P., *La Tradition et la vie de l'Église*, Paris, Cerf, 1984, pp. 9-10.

14. C'est un point discuté de savoir si, finalement, tout le contenu de cette Tradition se trouve inséré en quelque façon dans l'Écriture sainte.

15. *Dei Verbum*, n° 9. Cf. Concile de Trente, DS, n° 1501.

tance continue du Saint-Esprit, qualitativement différenciée selon les sujets et les actes en cause. (Voir au sous-titre suivant, bas de page)

La première est normative par rapport à la seconde. Cette normativité est assurée par l'action continue du Verbe incarné et du Saint-Esprit dans l'Église. Il s'ensuit la continuité entre la Tradition divine apostolique et la Tradition divine postapostolique quant à l'objet et quant à la certitude. Cette garantie absolue de continuité, à une époque donnée, pour la Tradition active, concerne :

- d'une part, les divers actes du magistère jouissant de l'infaillibilité (infaillibilité *in docendo*, dans l'enseignement, propre à l'*autorité magistérielle de droit divin*) ;
- d'autre part, l'accord de tous les fidèles sur une doctrine reçue comme révélée ou liée à la révélation (infaillibilité *in credendo*, dans la foi proclamée). On se trouve là dans le domaine du *témoignage de la foi*.

Concrètement, ces deux catégories d'actes se compénètrent – avec subordination sans absorption des seconds envers les premiers – en sorte que la Tradition divine active atteint son degré le plus haut d'explicitation manifeste lorsque les deux éléments sont observables ensemble. Ces deux types d'actes et leur lien sont clairement mentionnés dans la Bulle de Pie XII proclamant l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie¹⁶.

Enfin, on peut distinguer, du côté du sujet, les divers *organes de la Tradition*, personnes physiques ou morales qui, sous l'action de Dieu, transmettent la Révélation dans toute l'Église :

- Les organes de la Tradition *primaires ou authentiques*, qui ont de droit divin la charge de garder et de déclarer le dépôt révélé : les Apôtres, les papes, les conciles d'évêques, les évêques.
- Les organes de la Tradition *secondaires*, qui, sous la vigilance des précédents, transmettent dans l'Église le dépôt de la Foi : les prédicateurs, les maîtres, docteurs, écrivains, artistes, tous les fidèles en tant qu'ils traitent de la religion révélée ou la professent.

L'assistance divine aux divers organes et actes de la Tradition postapostolique

Les organes de la Tradition divine postapostolique ne sont pas tous sujets d'une assistance divine infaillible concernant l'enseignement ; cela est réservé au pape seul d'une part, au pape avec les évêques subordonnés d'autre part. Les organes qui peuvent jouir d'une telle assistance infaillible dans leur enseignement n'en jouissent pas dans chacun de leurs actes.

16. Constitution apostolique *Munificentissimus Deus* du 1^{er} novembre 1950.

Mais certains actes non infaillibles jouissent d'une assistance propre, quoique *relative* : c'est le domaine de ce que l'on nomme aujourd'hui le magistère *simplement* authentique¹⁷.

Pour cet exercice *simplement* authentique, l'assistance divine n'est pas uniforme¹⁸. Elle possède une formalité de cause principale, l'organe magistériel étant *instrument*, vis-à-vis de ce que ledit magistère enseigne directement, principalement. Il joue alors purement son rôle d'attestation du contenu du dépôt, ou de ce qui est requis pour sa garde. Tandis que l'organe magistériel s'exerce comme *cause seconde* lorsqu'il explique ses affirmations directes et principales, les illustre, fournit des arguments, etc. À ce niveau, l'assistance divine n'écarte pas de soi les défaillances qui peuvent être liées aux outils culturels, philosophiques, méthodologiques, mis en œuvre par le magistère.

On doit reconnaître aussi des cas d'assistance divine spéciale, non institutionnellement garantis *a priori*, mais reconnus *a posteriori* par l'Église : l'autorité particulière (non absolue) des Pères de l'Église et des Docteurs de l'Église, avec une mention spéciale pour saint Thomas d'Aquin, le *Docteur* commun. L'approbation toute spéciale de saint Thomas par l'Église est explicite et constante¹⁹.

En dessous de ce groupe des Pères et Docteurs de l'Église se trouvent les fidèles qui professent leur foi et en témoignent. Une mention spéciale doit être faite pour les théologiens catholiques dont la compétence et la fidélité ecclésiale est bien reconnue : les *auctores probati* (auteurs "approuvés" ou plutôt "éprouvés"), et pour les grandes "Écoles" théologiques qui ont perduré librement au fil des siècles, sous la vigilance des Pasteurs.

Mais tous les fidèles jouent un rôle, en vertu de leur baptême et de leur confirmation. s'ils ne jouissent pas d'une assistance divine spéciale quant à la proclamation de la doctrine, ils possèdent la vertu surnaturelle de foi, véritablement infaillible dans l'adhésion au vrai révélé²⁰ et une capacité

17. Une assistance propre relative existe aussi pour les organes du magistère de droit divin qui ne sont pas sujets de l'assistance infaillible, particulièrement pour chaque évêque (en communion avec le pape) pris individuellement.

18. A.-M. Aubry, *Obéir ou assentir ? De la « soumission religieuse » au magistère simplement authentique*, Paris, DDB, collection « Sed Contra », 2015 ; recension dans *Sedes Sapientie*, n° 135, pp. 97-101.

19. Pie X, motu proprio *Doctoris Angelici* du 29 juin 1914 ; Pie XI, Encyclique *Studiorum Ducem* du 29 juin 1923 ; saint Paul VI, Lettre *Lumen Ecclesie* du 20 novembre 1974, n° 22 : « L'Église couvre de son autorité la doctrine de saint Thomas et s'en sert comme d'un instrument de choix, de telle sorte que, autant et plus que ses autres grands docteurs, il prolonge en quelque sorte son magistère. »

20. Le fidèle peut aussi adhérer de façon très forte, par persuasion humaine, à des erreurs. Le discernement psychologique (au niveau de la conscience psychologique) n'est pas toujours aisé...

intrinsèque de refus vis-à-vis de ce qui contredit la Révélation, l' "instinct de la foi" (Voir page 26 : Le "Dépôt" de la Révélation et son caractère achevé)

Division du côté des manifestations ou effets de la Tradition

On trouve ici les *monuments* de la Tradition, œuvres et réalisations permanentes dans lesquelles les organes de la Tradition ont laissé aux générations suivantes la Tradition objective transmise (en leur temps) par leurs actes. On en distingue deux genres :

- Les monuments de la Tradition *primaires* ou *authentiques*, qui proviennent des organes authentiques de la Tradition²¹ ; les actes et écrits des papes, des conciles, des évêques ; les liturgies ; les canons disciplinaires...
- Les monuments de la Tradition *secondaires*, qui proviennent des organes secondaires. Certains sont proches des monuments primaires, en vertu de leur réception dans l'Église : les écrits des Pères de l'Église, des Docteurs, et, sous certaines conditions, des écrivains ecclésiastiques et des théologiens catholiques. D'autres monuments sont à retenir : témoignages de l'archéologie, de l'histoire, de la littérature et de l'art en général.

La continuité de la transmission et la question du développement du dogme

La continuité

Dans la définition de la Tradition active au sens strict et propre, nous trouvons l'affirmation de la *continuité* de la transmission. Cette continuité de la transmission du dépôt, depuis Notre-Seigneur jusqu'à la fin des temps, est garantie par l'assistance du Christ et de son Esprit (cf. Mt 28, 20). À ce niveau général, c'est le dogme classique de l'*indéfectibilité* de l'Église : « *Les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle* » (Mt 16, 18). Mais on ne doit pas méconnaître la doctrine du développement homogène du dogme.

Le donné révélé contient non seulement ce qu'il exprime explicitement, mais encore ce qui se trouve enfermé *implicitement* en lui. La Tradition transmet à chaque époque tout cela. Mais *telle doctrine* peut très bien n'être

21. On ne range pas l'Écriture sainte parmi les « monuments de la Tradition », car on entend ici « Tradition » au sens strict, c'est-à-dire comme moyen oral de transmission, distingué de l'écrit. Mais les « monuments de la Tradition » sont remplis de référence à l'Écriture sainte, et se présentent souvent comme son commentaire. L'imbrication concrète entre Tradition et Écriture apparaît ici à l'évidence.

d'abord transmise qu'en son état implicite, puis devenir de plus en plus explicite²². La Tradition-transmission à une époque donnée contient donc souvent de façon explicite des doctrines qui n'apparaissent pas aux étapes antérieures. Il s'ensuit que le "canon lérinien", réduit à la formule lapidaire « *Il faut tenir pour vrai ce qui a été cru partout, toujours et par tous*²³ », ne possède une valeur absolue que si on l'entend au sens affirmatif. Il ne peut être admis par un catholique comme règle critériologique lorsqu'on l'entend en un *sens exclusif*²⁴, car il pourrait faire rejeter comme non catholiques des doctrines explicitées au fil des siècles, mais n'apparaissant pas dans les documents des premiers siècles. Ainsi l'*Immaculée Conception*, encore niée ou mise en doute par certains grands docteurs du Moyen Âge, avant sa définition comme dogme.

La Tradition-transmission a lieu de façon continue à chaque époque depuis Notre-Seigneur jusqu'à la fin des temps, sous la mouvance du Saint-Esprit. En sorte que la Tradition-objet contient ce qui est explicitement enseigné comme révélé ou lié au dépôt, de façon moralement unanime, à une époque donnée ; ou ce qui est tenu par l'ensemble moralement unanime des fidèles. Mais il n'est pas requis que le fidèle voie comment telle vérité enseignée maintenant de façon explicite par le magistère se trouve implicitement dans le dépôt pour qu'il doive la tenir dans la foi.

Ce qui a été explicité ne peut plus jamais être nié : ce qui *contredit* un enseignement déjà garanti ne peut qu'être faux et doit être rejeté par tout fidèle. Mais la doctrine catholique de la Tradition-transmission sous la mouvance du Saint-Esprit affirme l'*impossibilité absolue* qu'à une époque donnée le magistère ordinaire et universel, organe principal de la Tradition active, enseigne une doctrine contraire au dépôt (et ce, *a fortiori*, s'il s'agit d'une doctrine déjà explicitée) ; ou que l'ensemble des fidèles d'une époque donnée adhère à une doctrine contraire au dépôt (*a fortiori* pour ce qui a déjà été explicité)²⁵.

Le critère absolu auquel doit s'attacher la fidélité catholique, c'est celui de l'*explicitation infaillible*, que celle-ci ait eu lieu depuis l'origine ou très récemment. Ainsi, en ce qui concerne le saint sacrifice de la messe, le concile de Trente a énoncé plusieurs points de doctrine qui se trouvent

22. Cf. Charles Journet, *Esquisse du développement du dogme marial*, Paris, Alsatia, 1954.

23. Saint Vincent de Lérins, *Commonitorium*, ch. 2.

24. C'est ce point qui a provoqué l'échec des « Conversations de Malines » (1921-1925) pour le rapprochement entre anglicans et catholiques.

25. C'est pourquoi ceux qui prétendent rejeter un enseignement (présenté comme révélé ou nécessairement lié à la révélation) du magistère ordinaire et universel de l'époque contemporaine au nom du « toujours et partout » lérinien ont une conception fautive de la Tradition catholique.

définitivement fixés, même si on ne les retrouve pas expressément dans tous les témoins antérieurs de la Tradition, et même si les théologiens ultérieurs ont eu du mal pendant plusieurs siècles à en développer toute l'intelligibilité, ou s'ils n'ont pas été expressément réaffirmés par les textes magistériels plus récents.

Défaillances possibles

Des organes de la Tradition, en des actes ne jouissant pas de l'assistance divine absolue, peuvent tomber dans l'erreur et véhiculer des enseignements déficients à certains égards. En particulier, il n'est pas impossible – même si cela est anormal, et normalement exceptionnel²⁶ – que des portions importantes du corps épiscopal soit tombent dans l'erreur, soit restent dans le silence face à des erreurs manifestes qui se répandent. Au moins pour ce qui est du silence, cela peut même toucher le magistère pontifical. On ne doit pas oublier à cet égard le cas indubitable d'Honorius I^{er} ²⁷.

De plus, au niveau du magistère ecclésiastique, le donné révélé est transmis à chaque époque par un enseignement quotidien qui met en œuvre des *instruments humains*, philosophiques et culturels. La garantie divine qui préside à la transmission du dépôt ne vaut pas *ipsò facto* pour les instruments. Des défaillances, voire des erreurs peuvent se glisser dans l'ensemble des actes qui intègrent, à une époque donnée, la Tradition active. Cela a été explicitement reconnu par le magistère²⁸.

L'œuvre de saint Thomas

Parmi les instruments philosophico-théologiques et culturels, certains ont reçu des approbations, de façon insistante, et en subissant l'épreuve des siècles. On ne saurait mettre sur le même plan de tels instruments avec tels ou tels échafaudages modernes goûtés par les pseudo-élites du monde contemporain. Parmi ces instruments éprouvés, il y a d'abord l'œuvre *théologico-philosophique* de saint Thomas, et le rituel classique de la liturgie romaine. Il est évident que de tels trésors ne peuvent pas être rejetés par l'Église, et qu'ils demeureront toujours une source de biens spirituels, une référence sûre pour tous, une protection efficace contre les miasmes d'une atmosphère de confusion intellectuelle.

26. « L'exceptionnel, le monstrueux a beau devenir habituel par sa fréquence, il n'en devient pas normal ni acceptable » (Jean Madiran, *Itinéraires*, tiré à part du n° 132, avril 1969, « *In memoriam* » pour l'Abbé Berto, p. 15).

27. Honorius I^{er} (625 - 638) fut condamné pour hérésie par le III^e concile de Constantinople (680 - 681) pour avoir affirmé qu'il n'y avait qu'une volonté dans le Christ, entraînant un regain de l'hérésie monothéliste.

28. Congrégation pour la doctrine de la foi *Mysterium Ecclesiae*, 24 juin 1973, n° 5, et *Donum veritatis*, 24 mai 1990, n° 24.

Au point de vue d'une synthèse cohérente, à la fois englobante et ouverte de la doctrine catholique, on ne saurait dire que "les Pères" représentent une référence meilleure et supérieure à celle de saint Thomas²⁹. Les Pères, pris dans leur ensemble, sur les points où ils s'accordent, nous offrent un témoignage certain du dépôt révélé. Mais pris à part, chacun selon son système théologique, avec ses développements propres, les Pères ont l'autorité que confère la valeur de leurs arguments. Autorité solidement établie pour certains, dans certains domaines, autorité plus faible pour d'autres. De l'époque des Pères (avant le VIII^e siècle) à saint Thomas (XIII^e siècle), il y a eu un vrai progrès de la science théologique et c'est saint Thomas qui a réalisé la plus haute synthèse, source de lumière pour les siècles à venir, et – que l'on sache – non dépassée à ce jour³⁰. Vatican II recommande aux séminaristes de le prendre comme maître³¹ et saint Jean-Paul II écrira : « *L'exigence de la raison et la force de la foi ont trouvé la synthèse la plus haute que la pensée ait jamais réalisée dans la réflexion de saint Thomas*³². »

Peut-on parler de "Tradition vivante" ?

Certains croient discerner une déviation dans l'usage, assez fréquent aujourd'hui, même dans les documents officiels, de l'expression "Tradition vivante". Il y a sans doute une conception erronée de la "Tradition vivante", mais l'expression en elle-même est parfaitement légitime³³.

Du côté de l'objet transmis, on peut parler de *Tradition vivante* parce que le dépôt se transmet *en s'explicitant* : il y a *accroissement homogène* dans la manifestation extérieure de l'intelligibilité interne qui justifie pleinement l'analogie avec la vie.

Du côté de l'acte de transmission, on peut parler de *Tradition vivante* parce que les actes de cette transmission, à chaque époque, sont des actes vitaux des sujets actifs de la Tradition. Ces actes d'enseignement ou de témoignage de la foi, relèvent d'abord de l'expression orale essentielle à la vie de l'Église. L'Église intègre en sa constitution intime, en l'élevant, une

29. Ce qui est la tendance d'un certain *néo-conservatisme*, dans la ligne inaugurée par la *nouvelle théologie*, autour des positions brillantes d'Henri de Lubac.

30. Jean XXII (qui canonisa saint Thomas) : « *Il a plus illuminé l'Église que tous les autres Docteurs et, avec ses livres, on progresse plus en un an que durant toute sa vie avec l'enseignement des autres* » (Cf. *Acta Sanctorum*, vol. I de mars, pp. 681-682). Benoît XV : « *L'Église proclame que la doctrine de Thomas d'Aquin est la sienne propre* » (Encyclique *Fausto appetente die* du 29 juin 1921) ; formule reprise par Pie XI, dans l'Encyclique *Studiorum Ducem* du 29 juin 1923.

31. *Optatum totius*, Décret sur la formation des prêtres, n°16.

32. Encyclique *Fides et ratio* du 14 septembre 1998, n° 78.

33. Cf. Bernard Lucien, « Quelques remarques sur la "Tradition vivante" », *Sedes Sapientiae*, n° 111, pp. 23-31.

loi inhérente à la nature humaine et à son caractère social. Jean Madiran écrit dans son *Mémorial* pour l'Abbé Berto :

Ses propos et ses lettres me montraient, comme on prouve le mouvement en marchant, l'utilité d'une "Tradition orale" dans l'enseignement de la doctrine : on ne trouve pas tout dans les livres de théologie. Il faut des hommes pour *transmettre de manière vivante* ce qu'ils ont eux-mêmes reçu : il faut des maîtres, et une suite de maîtres ininterrompue³⁴.

Conclusion : écriture sainte, Tradition, magistère

Écriture et Tradition

La Révélation divine a été définitivement fixée en un *dépôt* achevé à la mort du dernier apôtre. Ce dépôt, à transmettre de génération en génération, inclut tout ce qui a été prêché oralement par les Apôtres sous l'inspiration du Saint-Esprit. Il a été recueilli de façon condensée (et peut-être non exhaustive) dans l'*Écriture sainte*. Il inclut aussi l'Église elle-même avec sa constitution dans ce qu'elle comporte de divin, en particulier, la *succession apostolique* divinement assistée dans l'ordre doctrinal pour la conservation et l'explicitation de la Révélation. La Tradition divino-apostolique *en son expression orale* s'est ainsi prolongée dans l'Église primitive, sous la forme d'une *compréhension* de l'écrit, et éventuellement aussi en quelques éléments non recueillis dans les textes inspirés.

De même qu'on ne peut vraiment comprendre l'Écriture sainte si l'on prétend faire abstraction de la Tradition apostolique originelle, de même, *on ne peut vraiment comprendre à une époque donnée l'Écriture sainte et la Tradition apostolique si l'on n'adhère pas à l'ensemble de ce qui a été explicité par le magistère divinement assisté*. Le magistère lui-même fait la distinction entre ce qu'il nous présente comme absolument certain et ce qu'il nous présente comme probable, ou encore entre ce qu'il nous présente comme positivement révélé et ce qu'il nous présente comme simplement conforme à la révélation. Enfin le magistère, par la forme même de son enseignement ordinaire, distingue nettement, en vue de faciliter humainement notre adhésion, ce qu'il nous présente directement et principalement, comme réclamant de soi et *a priori* une adhésion interne, et ce qui se trouve inclus indirectement dans son enseignement et qui s'adresse plutôt à notre intelligente docilité.

Il faut donc reconnaître l'interpénétration entre Écriture sainte et Tradition orale, le fait que les "principales" vérités révélées se trouvent

34. *Itinéraires*, tiré à part du n° 132, avril 1969, p. 8.

explicitement dans l'Écriture sainte, et l'importance du "développement homogène du dogme" avec la garantie de l'assistance divine au magistère infaillible. C'est le magistère infaillible qui nous fait discerner les principaux articles de foi, en les regroupant dans les "Symboles", pratique qui remonte à l'époque apostolique elle-même. Et c'est là l'*essentiel* de l'objet de la foi, le même pour les plus savants et les plus illettrés³⁵.

Tout croyant qui vit de la vertu surnaturelle et théologique de foi, saisit véritablement les mystères révélés dans la médiation de ces articles fondamentaux : aucune prétendue "interprétation" ultérieure ne peut remettre en cause cette *communio intelligibile* entre Dieu qui se dit et le croyant auquel il parle dans le plus intime de son cœur.

Si l'on ne peut exclure l'éventualité de vérités révélées transmises à l'origine de façon seulement orale, il est bien plus important de souligner que le vrai sens de l'Écriture sainte, qui contient objectivement l'essentiel de la Révélation, ne peut être *connu de nous intégralement et certainement* qu'avec l'apport d'explicitations de la Tradition apostolique orale d'une part, du magistère vivant d'autre part.

Deux erreurs opposées sur la place du magistère

Certains auteurs modernes, qui ont heureusement souligné la compénétration de l'Écriture sainte et de la Tradition, semblent avoir méconnu la place propre du magistère de l'Église. Leur analyse de la transmission du dépôt se réduit à une dialectique entre deux éléments, au lieu d'atteindre à l'unité ordonnée des trois composantes divinement instaurées, unité bien soulignée par Vatican II³⁶.

On fausserait tout autant la doctrine, en ne se référant qu'au magistère actuel comme le font certains qui prétendent que c'est là une attitude meilleure, ou plus sûre. D'abord, parce que le magistère actuel, inséré dans la succession apostolique, renvoie au donné révélé, à l'Écriture sainte, aux témoins de la Tradition, à tous les textes antérieurs du magistère. L'importance des uns et des autres, pour un sujet donné, étant liée non pas essentiellement à son actualité, mais au degré de certitude qu'il fournit.

Ensuite parce que le magistère, en ses interventions ponctuelles réclamées par les aléas de l'histoire, n'a pas pour fonction de présenter une synthèse théologique complète de la Révélation. Pour cette œuvre, le magistère

35. « *La théologie est une science mauvaise, une science méchante, une science maudite, si elle se vide de son contenu primordial, qui est un catéchisme identique au catéchisme du plus illettré des chrétiens. Je crois ce que croient nos enfants, et malheur à moi si je ne le croyais pas* » (Abbé Berto, « La théologie non euclidienne et le peuple orphelin », in *Itinéraires*, tiré à part du n° 132, avril 1969, p. 69).

36. Vatican II, *Dei Verbum*, n° 10.

lui-même depuis des siècles (et encore dans l'encyclique *Fides et Ratio*) renvoie de façon privilégiée à saint Thomas et non à ses propres textes. Prétendre former et nourrir la foi des fidèles par la lecture seule, ou largement principale, des documents du magistère actuel, c'est méconnaître la fonction du magistère dans sa distinction tant vis-à-vis du *donné révélé* que de la *synthèse théologique*. C'est aussi le plus souvent conduire les esprits ainsi façonnés à méconnaître la différenciation des engagements de l'autorité magistérielle dans ses textes, et à tomber dans une sorte d' "intégrisme du magistère actuel"

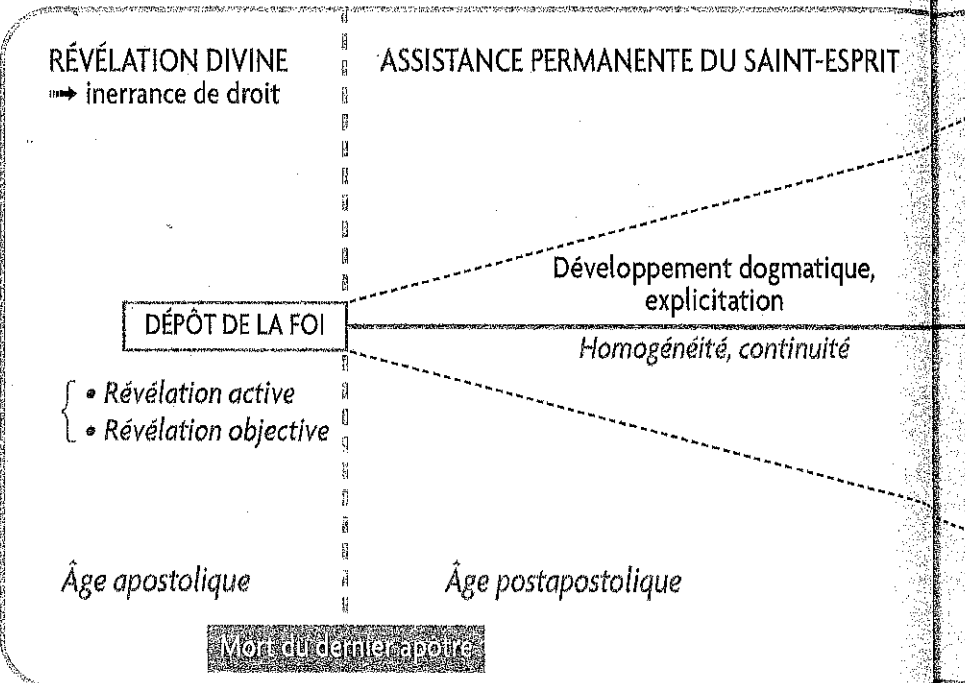
Cette remarque permet de comprendre les deux aspects de la réponse à la fameuse question : « *Faut-il interpréter ('relecture.) la "Tradition" à la lumière de Vatican II, ou interpréter ('réception.) Vatican II à la lumière de la Tradition ?* » Vatican II, en tant qu'acte magistériel authentique, s'inscrit par le fait même dans tout le courant de la Tradition antérieure. La réception de Vatican II ne peut se faire que par insertion harmonieuse dans l'ensemble de ce qui a déjà été explicité. En ce sens fondamental, Vatican II ne peut qu'être "interprété à la lumière de la Tradition" Mais d'un autre côté, lorsque Vatican II *explicite* un élément de doctrine qui n'était jusqu'à qu'implicite, c'est Vatican II qui apporte une nouvelle lumière, permettant de mieux comprendre un aspect du dépôt révélé. Quant à savoir s'il y a beaucoup de tels apports nouveaux de lumière, c'est une question de fait. Avec le temps, ce qui doit être retenu le sera, ce qui était pure inculturation plus ou moins réussie, située et datée, s'inscrira dans les registres de l'histoire, au chapitre du "dépassé"³⁷.

Père Louis-Marie de Blignières,

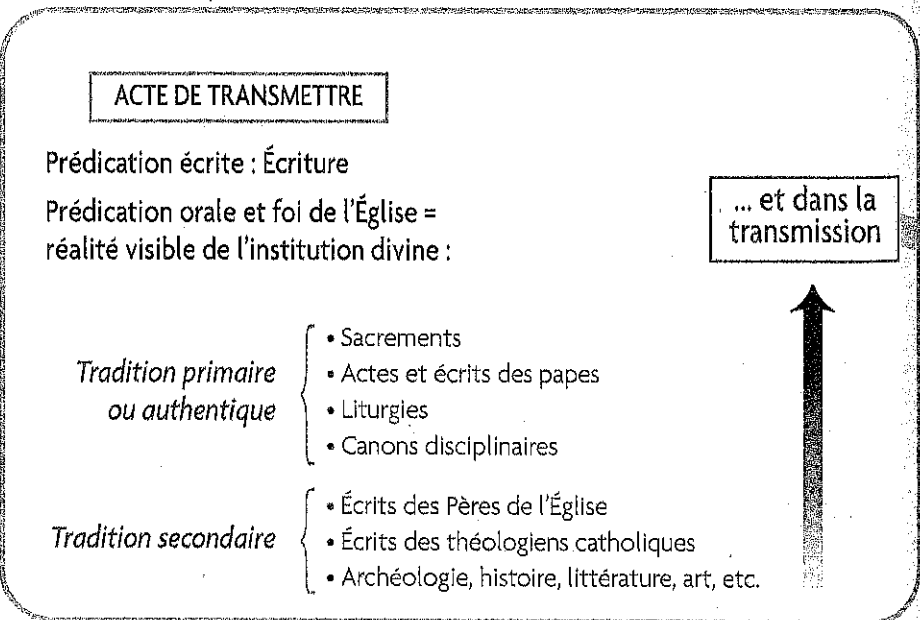
Prieur de la Fraternité Saint-Vincent Ferrier

37. « *Tous les conciles valides n'ont pas été fructueux du point de vue de l'histoire de l'Église ; pour certains il ne reste plus en fin de compte qu'un grand constat d'inutilité* » (Cardinal Ratzinger, *Les Principes de la théologie catholique*, Paris, Téqui, 1985, p. 422). Le futur Benoît XVI précisait en note : « *C'est le cas du concile du Latran de 1512-1517, qui n'a eu aucun effet sur le développement de la crise en cours.* » Il ajoutait ensuite (p. 422), au sujet de Vatican II : « *Le fait de savoir si, en dernière analyse, il sera compté parmi les points lumineux de l'histoire de l'Église, dépend des hommes qui transformeront la parole en vie.* » Remarquons, par ailleurs, que la majeure partie de l'enseignement du concile Vatican II concerne d'abord le rappel, pour son temps, de la doctrine déjà explicitée auparavant.

TRADITION OBJECTIVE



TRADITION ACTIVE



Distinction du degré d'assistance dans le développement...

- Infaillible spéciale, *a priori*, du pape et des évêques, pour certains actes
- Spéciale *a posteriori* : Pères, Docteurs de l'Église
- Relative, *a priori* : Magistère simplement authentique
- *Auctores probati* : grandes "écoles" théologiques
- Instinct de foi des fidèles

Tradition objective + Tradition active

=

TRADITION

Divine

si Dieu à l'origine du contenu ou de l'acte de transmission

Simplement apostolique

si un apôtre 1^{er} auteur, parlant en son nom propre

Simplement ecclésiastique

si l'Église est le 1^{er} auteur

Nature de la Tradition

1) La Foi nécessaire au salut

Notre Seigneur, juste avant de remonter au ciel, a dit à ses disciples : « *Allez ! Enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer tous les commandements que je vous ai donnés. Et maintenant, moi, je suis avec vous toujours, jusqu'à la fin du monde* » (Mt 28, 19-20). Il a dit aussi : « *Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné* » (Mc 16, 16).

La Foi est le fondement du salut pour tous les hommes : « *sans elle, il est impossible de plaire à Dieu* » (He 11, 6).

Jésus a en effet voulu que la Révélation nous soit transmise par l'Eglise qu'il a fondée sur Pierre et les Apôtres, et sur leurs successeurs jusqu'à la fin des temps : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise* » (Mt 16, 18).

2) Le contenu objectif de la foi et sa transmission (La Tradition).

La Foi ne consiste pas à croire n'importe quoi. Elle n'est pas « un sentiment religieux aveugle », comme le disaient les modernistes, mais « *un véritable assentiment de l'intelligence à la vérité reçue du dehors, "de la prédication", par lequel nous croyons vrai, à cause de l'autorité de Dieu souverainement véridique, ce qui a été dit, attesté et révélé par le Dieu personnel, notre Créateur et notre Seigneur* »(5).

Dieu a donc révélé, par les prophètes, puis par son Fils Jésus-Christ, un ensemble de vérités objectives, que l'on appelle « le dépôt de la foi », et qui est la Révélation transmise par les Apôtres. « *Car le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître sous sa révélation une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi* »(6) (concile Vat II).

« *C'est cette transmission du dépôt révélé que le mot Tradition désigne d'abord dans la doctrine catholique. Il s'agit donc d'abord de la tradition active (c'est-à-dire l'acte de transmettre). De là on passe aisément à l'idée de tradition objective (c'est-à-dire ce qui est transmis).* » (7) (abbé Lucien)

« *Selon l'affirmation de saint Paul (2 Th 2, 15), cette transmission s'accomplit oralement ou par écrit. On distingue donc une double voie de la tradition active, entendue en son sens propre, mais large : d'une part, l'Écriture divinement inspirée ;*

d'autre part, la prédication orale et la foi de l'Eglise, qui sont des réalités distinctes de l'Écriture sainte. » (8)

(abbé Lucien)

On distingue donc l'Écriture de « *la Tradition divine au sens strict et selon son acception active* », qui « *est la transmission et la conservation continues et divines de la Révélation, depuis les Apôtres, par la prédication orale, la foi de l'Eglise et les pratiques officielles, c'est-à-dire par un moyen distinct de l'Écriture sainte.* » (9) (abbé Lucien)

Ajoutons un troisième élément, le Magistère, pouvoir de transmettre fidèlement ce dépôt de la foi – sans ajouter de nouvelles vérités mais en défendant, précisant, expliquant –, pouvoir qui a été confié aux successeurs des Apôtres (Papes et évêques), qui constituent l'Eglise enseignante.

Conclusion : « *Il est donc clair que la sainte Tradition, la sainte Écriture et le magistère de l'Eglise, par une très sage disposition de Dieu, sont tellement reliés et solidaires entre eux*

qu'aucune de ces réalités ne subsiste sans les autres, et que toutes ensemble, chacune à sa façon, sous l'action du seul Esprit Saint, contribuent efficacement au salut des âmes. »(10) (Vat II)

3) Difficultés à notre époque

De tous temps, l'orgueil humain, souvent inspiré ou attisé par Satan, a suscité des hérésies : « oportet et hæreses esse : il faut bien qu'il y ait aussi des scissions, des hérésies parmi vous », dit s. Paul (1 Co 11, 19). Certains esprits ne veulent pas adhérer à la vérité reçue de la Tradition, à la doctrine transmise par l'Eglise. S. Paul, encore, nous a mis en garde : « *Un temps viendra où les hommes ne supporteront plus la saine doctrine, mais au contraire, au gré de leurs passions, et l'oreille les démangeant, ils se donneront des maîtres en quantité, et détourneront l'oreille de la vérité pour se tourner vers les fables* » (2 Tim 4, 3-4).

Par orgueil, on s'attache à ses propres idées que l'on croit meilleures que celles de l'Eglise. C'est l'hérésie, qui veut dire étymologiquement : "choix". On choisit les vérités qui nous plaisent, au lieu de recevoir dans l'intelligence tout ce que Dieu nous enseigne par son Eglise.

L'histoire de l'Eglise nous montre qu'il y eut des hérésies à toutes les époques : hérésies christologiques ou trinitaires dans les premiers siècles ; hérésies protestantes au XVIe siècle contre la Messe, la sainte Eucharistie ou contre l'Eglise ; jansénisme, gallicanisme aux XVIIe et XVIIIe siècles ; rationalisme et fidéisme ou traditionalisme au XIXe s. ; modernisme au XXe s., etc.

Le modernisme, condamné par le pape saint Pie X il y a cent ans (encyclique *Pascendi*, du 8 septembre 1907), n'a malheureusement pas disparu. Il a courbé quelque temps la tête de façon hypocrite, mais a bientôt repris son travail de sape dans les séminaires (surtout à partir des années 1930-1940).

La guerre de 1939-1945, les infiltrations communistes, marxistes, voire maçonniques dans l'Eglise, ont abouti au déferlement du progressisme qui, à l'occasion du Concile Vatican II (1962-1965) et à la suite de la Révolution libertaire de 1968, a ravagé l'Eglise depuis une quarantaine d'années. Maritain constatait dès 1966, dans *Le paysan de la Garonne*, cette « fièvre néo-moderniste fort contagieuse (...) auprès de laquelle le modernisme du temps de Pie X n'était qu'un modeste rhume des foies » et « *une espèce d'apostasie "immanente" (...) en préparation depuis bien des années* »(11).

Nous disons que cette Révolution dans l'Eglise s'est opérée à l'occasion du Concile, car il est clair que les démolisseurs ont profité de l'événement du Concile et de son prétendu « esprit »(12) pour disqualifier toute tentative de résistance à « l'autodémolition de l'Eglise » (l'expression est du pape Paul VI).

Le Concile, en lui-même, c'est-à-dire dans ses textes promulgués, même s'il contient des faiblesses et des ambiguïtés, ne constitue pas une rupture avec la Tradition. Car, comme tout Concile, il doit être interprété en cohérence avec le Magistère antécédent et subséquent et non comme une rupture avec le passé(13).

4) Peut-on parler d'une "tradition vivante" ?

* NON, si l'on veut dire par là que le contenu de la Foi peut évoluer !

C'est pourtant ce qu'enseignent les modernistes en disant que les dogmes évoluent au grès de la conscience collective des croyants, c'est-à-dire l'Eglise. (Cf. l'encyclique *Pascendi* de St Pie X)

* OUI, si l'on veut parler d'un développement homogène du dogme »

En effet, le Magistère est chargé de garder, défendre, expliciter, interpréter la vérité révélée.

Il nous explique le sens véritable de ces vérités transmises par l'Écriture sainte ou la Tradition, et en tire aussi des conclusions qui n'étaient pas nécessairement vues auparavant.

C'est pourquoi on doit faire bien attention d'avoir une conception juste de la Tradition, et non « une notion de Tradition incomplète et contradictoire » contre laquelle le pape Jean-Paul II a mis en garde(14).

Bien sûr, « ce qui a été cru partout, toujours et par tous » appartient certainement au dépôt de la Foi (c'est le fameux canon de saint Vincent de Lérins).

Et ce qui s'oppose de façon contradictoire à une vérité de foi doit être rejeté avec horreur par tout catholique comme une hérésie : « *Eh bien ! dit s. Paul, si nous-même, si un ange venu du ciel vous annonçait un évangile différent de celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème !* » (Ga 1, 8). Le symbole dit de saint Athanase, profession de foi de grande autorité dans l'Église, montre les conséquences de l'hérésie : « *Quiconque veut être sauvé doit, avant tout, tenir la foi catholique : celui qui ne la garde pas entière et pure ira, sans aucun doute, à sa perte éternelle.* »

Mais parmi les vérités de foi, certaines n'ont été reconnues comme telles que progressivement.

Elles étaient implicitement révélées, ou encore virtuellement révélées (c'est-à-dire qu'elles peuvent se déduire d'une vérité révélée), mais elles n'étaient pas explicitement révélées dès le début. Il a fallu du temps pour comprendre que ces vérités appartiennent en réalité au dépôt de la Foi.

Tout ce qui est « nouveau » dans l'Église n'est donc pas nécessairement faux ou contraire à la Foi.

« *Tout scribe instruit du Royaume des cieux est comparable à un maître de maison qui tire de son trésor du neuf et de l'ancien (nova et vetera)* » (Mt 13, 52). Dans la Tradition, il y a du neuf et de l'ancien, le neuf n'étant qu'une explicitation ou une conclusion tirée de l'ancien.

Un exemple parmi bien d'autres peut nous le faire comprendre : le dogme de l'Immaculée Conception.

Pendant longtemps, des grands saints et même des Docteurs aussi illustres que saint Bernard ou saint Thomas d'Aquin, ont fait des difficultés à admettre cette vérité, parce qu'elle leur paraissait contradictoire avec le dogme absolument certain de la Rédemption universelle : tout homme, descendant d'Adam, doit être racheté du péché originel par le Christ Sauveur. Et donc Marie aussi. Il a fallu découvrir cette admirable explication : *de façon anticipée*, la Rédemption a été appliquée à Marie pour la préserver de la tache originelle dès le premier instant de son existence. Ce qui paraissait contradictoire ne l'était pas en réalité. Et le dogme a pu être enfin proclamé en 1854 par le bienheureux pape Pie IX.

Cela nous montre que l'interprétation des vérités révélées n'est pas toujours évidente et que l'Église progresse lentement, avec l'assistance du Saint-Esprit, dans une connaissance plus profonde du dépôt de la Foi. **Ce progrès, qu'on appelle, « développement homogène du dogme »** se fait grâce aux théologiens, à la piété du peuple chrétien... sous la direction de l'Église enseignante, du Magistère chargé de veiller à l'intégrité de la Foi.

Le Christ a promis son assistance à ses Apôtres dans cette tâche d'enseigner la Foi. « *Qui vous écoute, m'écoute* » (Lc 16, 18).

Comme fidèles, nous avons le devoir de rester **dociles et obéissants** à l'égard de l'Eglise enseignante, et aussi **vigilants** contre les déviations toujours possibles dans la Foi, même de la part d'évêques.

Bien connaître la doctrine de l'Eglise, l'étudier avec soin, dans la fidélité intégrale à toute la Tradition et la docilité au Magistère qui éclaire peu à peu certains points délicats, ce n'est pas facultatif. C'est un devoir, plus que jamais, si nous voulons éviter d'être entraînés dans les voies de l'erreur, de tomber dans l'hérésie qui mène à la perte éternelle. Une juste conception de la Tradition est donc un enjeu capital pour notre Foi dans le désordre intellectuel créé par le néo-modernisme.

Notes :

5 Serment antimoderniste, 1er septembre 1910, imposé au clergé par saint Pie X, et malheureusement supprimé en 1967. Cité in Dumeige, *La Foi Catholique*, Paris 1993, p. 56.

6 Concile Vatican I, Constitution dogmatique *Pastor aeternus*, ch. 4, DS n° 3070.

7 Abbé Bernard Lucien, « Eléments sur la Tradition », in *Sedes Sapientiae*, n° 92 (juin 2005), p. 25.

8 *Ibidem*, p. 26.

9 *Ibidem*, p. 26.

10 Concile Vatican II, Constitution *Dei Verbum*, n° 10.

11 Jacques et Raïssa Maritain, *OEuvres complètes*, t. XII, pp. 673-674 (*Le Paysan de la Garonne*, ch. 1).

12 "Esprit" souvent contraire à la lettre d'ailleurs, mais peu importe : il suffit d'invoquer le Concile sans le citer !

13 Cf. le très important discours de Benoît XVI à la curie romaine, le 22 décembre 2005.

14 Jean-Paul II, *Motu proprio Ecclesia Dei*, 2 juillet 1988, n. 4.

Références bibliographiques :

CEC : *Catéchisme de l'Eglise catholique*. Voir en particulier à l'Index, les mots : Vertus théologiques, Foi, Espérance, Charité, Tradition, Mission...

Jean-Paul II : Encyclique *Fides et ratio*, 14 septembre 1998

Abbé Bernard Lucien : « Eléments sur la Tradition », in *Sedes Sapientiae*, n° 92 (juin 2005), p. 15-53.

Cardinaux Ottaviani et Bacci : *Bref Examen Critique du Novus Ordo Missæ*, Ed. Renaissance Catholique, 2004 (1re édition : 1969).

Cardinal Joseph Ratzinger : *L'esprit de la liturgie*, éd. Ad Solem, Genève, 2001.

La Messe traditionnelle, pourquoi ? brochure éditée par Oremus.

Cardinal Journet, *Entretiens sur l'espérance*, Parole et Silence, 1998.

Léon XIII : encyclique *Immortale Dei*, De la Constitution chrétienne des Etats, 1er novembre 1885.

Pie XI : encyclique *Quas primas*, sur la Royauté sociale du Christ, 11 décembre 1925. La Cité catholique : *Pour qu'il règne*, 1959.

Dom Gérard : *Demain la chrétienté*, Ed. Sainte-Madeleine, Le Barroux, 2005.

Benoît XVI : encyclique *Deus Caritas est*, 25 décembre 2005.

Jean-Paul II : encyclique *Redemptoris missio*, 7 décembre 1990.

Lettre aux pèlerins sur la Tradition

« ...*Vous serez mes témoins...* »

(Actes 1,8)

Qu'est-ce que la *TRADITION* ? Le mot vient du latin *TRADERE* qui signifie *TRANSMETTRE* : *Tradition* évoque à la fois l'action de transmettre et le contenu de cette transmission.

Nous avons, tous, l'expérience de la tradition à travers diverses transmissions dont nous sommes bénéficiaires : transmission de la vie, d'un patrimoine, transmission d'une méthode (scoutisme), de coutumes (les écoles militaires), d'un savoir (les écoles de métiers), etc....

Nous constatons, ainsi que chacune de ces transmissions nous relie à un passé (plus ou moins lointain) qui perdure dans notre présent. Toute tradition ressemble, en quelque sorte, à ce petit ruisseau qui, depuis sa source, devient peu à peu, grâce à l'apport d'autres petits ruisseaux issus du même massif montagneux, ce long et large fleuve qui fertilise la plaine. Toute vraie tradition est donc nécessairement vivante (un cadavre ne transmet rien... !) et peut, même, s'enrichir, au cours des âges, d'éléments fidèles à son origine.

Ces considérations générales permettent de mieux comprendre le rôle de la tradition dans la transmission de la FOI. Ce rôle est capital. Nous savons tous, en effet, que notre Foi repose sur la Révélation faite par Dieu aux hommes. Dieu nous a parlé, d'abord par les Prophètes, puis par son Fils unique, Notre Seigneur Jésus-Christ. Il nous a révélé les vérités que nous devons croire si nous voulons être sauvés. Les Apôtres nous ont transmis ces vérités reçues du Christ, ce que Jésus a dit ou fait. Un grand nombre de ces vérités ont été mises par écrit, quelques années après la mort du Christ, par les Apôtres et Evangélistes, sous l'inspiration du Saint-Esprit : ces écrits inspirés constituent la Sainte Ecriture. Mais celle-ci n'exprime pas la totalité du contenu de la Foi : le « Symbole des Apôtres » et celui de Nicée (avec le mot très technique de *consubstantiel au Père* définissant la parfaite égalité-identité du Père et du Fils...) la plupart des formules liturgiques, tous ces textes ne figurent pas tels quels dans la Sainte Ecriture, mais ils n'expriment pas moins l'authenticité de notre Foi.

Autres exemples encore : la loi du célibat ecclésiastique, la plupart des affirmations dogmatiques sur la Vierge Marie (en particulier l'Immaculée Conception et l'Assomption) ne sont pas exprimées directement dans la Sainte Ecriture (mais elles y sont cependant « enracinées »...) et l'on serait hérétique si on les rejetait sous prétexte que ces vérités ne sont pas explicitement mentionnées dans le Nouveau Testament.

Nous devons donc affirmer que l'expression complète de notre Foi repose non seulement sur la Sainte Ecriture, mais sur tout ce qui nous a été transmis, depuis les origines, par l'Eglise enseignante, c'est à dire Saint Pierre et les Apôtres, puis leurs successeurs, le Pape et les évêques unis au Pape. L'ensemble de ces vérités transmises et leur explicitation par le Magistère au cours des siècles constitue la « Tradition ». En effet, tout au long de l'histoire de l'Eglise, à l'occasion souvent de conciles nécessaires pour élucider certains points de la Foi ou de la Morale ou réagir et se défendre contre les hérétiques, le *Magistère* a **expliqué et explicité** le contenu de la Sainte Ecriture et de la Tradition orale en transmettant cet enseignement jusqu'à nous. Il y a donc **une relation rigoureuse et indissoluble** entre FOI et TRADITION : notre Foi, résumée dans la Sainte Ecriture doit être *interprétée* et développée par l'enseignement du Magistère. Le CATECHISME consiste à résumer et mettre à la portée des fidèles cet enseignement de l'Eglise, car aucun baptisé ne peut interpréter seul la Sainte Ecriture (comme le font les protestants dans leur *libre examen*...). Il lui faut les «*lunettes*» de l'Eglise...

Une comparaison florale peut résumer cette relation définitive entre Foi et Tradition : au point de départ, notre Foi est tout entière contenue dans la Sainte Ecriture et la Tradition orale transmise par les Apôtres comme un précieux bouton de rose ; puis, au fil du temps, sous le soleil (les feux de l'Esprit Saint) et la rosée fécondante (la grâce divine), le Magistère a, peu à peu, *déplié*, ouvert chaque pétale pour nous faire découvrir le délicat et savant assemblage, les couleurs et les parfums de la plus merveilleuse des roses...

Alors, frères pèlerins, une AFFIRMATION s'impose : vivre **DANS** et **DE** la Tradition n'a rien à voir avec la *sensibilité* ! Il s'agit, au contraire, d'un **CHOIX PRIMORDIAL**, relevant donc de l'intelligence et de la volonté, par lequel nous pourrions vivre intégralement notre Foi au cœur de

l'Eglise... Nous devons être intégralement fidèles (du latin *fidelis* : qui a la foi) à l'enseignement reçu des Apôtres et transmis par l'Eglise.

Il est donc urgent de nous poser trois questions :

- 1) Où en suis-je de mon ADHESION aux vérités de ma Foi ? Est-ce que je n'en laisse pas certaines dans l'ombre comme s'il s'agissait d'options facultatives. Est-ce que je n'en laisse pas aussi aux oubliettes parce qu'elles me dérangent ? Mais, alors, comment puis-je proclamer « CREDO » - J'AFFIRME ! ?
- 2) Où en suis-je dans la TRANSMISSION de ma Foi ? Car je DOIS *transmettre ce que j'ai reçu* (Saint Paul) ; je n'ai pas le droit d'enfouir ce trésor reçu, par pure grâce, en mettant *la lumière sous le boisseau*... Je n'ai pas le droit de le réduire à l'expression d'une simple différence qui ne regarderait que moi.
- 3) Mais l'on ne transmet bien que ce l'on connaît bien ! Alors, faites UN TEST : suis-je capable d'expliquer (un peu...) à mes proches chaque article du Credo pendant 5 à 10 minutes ... ?

Au travail, chers pèlerins !

Soyons « LUMIÈRE sur la montagne ... »

Faisons nôtre la belle devise des Dominicains :

« TRANSMETTRE à nos FRÈRES les VÉRITÉS CONTEMPLÉES »

Un prêtre pèlerin